

Transport

TK'Blue et TL&A s'associent

Le 24 octobre 2013, par [Gilles Solard](#)

Pour aider les professionnels à appliquer l'obligation d'information CO2, European TK'Blue et TL&Associés s'associent pour proposer des sessions de formation.

Suite à l'article L1431-3 du code des transports, l'information CO2 des prestations de transport est obligatoire depuis le 1^{er} octobre 2013. En complément de son indice global de qualité, European TK'Blue propose une solution complète permettant aux transporteurs de calculer leurs indices CO2 pour les niveaux 1, 2, 3 et de déclarer l'information CO2 de niveau 4, d'agréger cette information pour chaque opération de transport et de la relayer sans délai aux donneurs d'ordre.

Et pour aider les professionnels à appliquer cette obligation, la société s'est associée à TL&A pour assurer des formations : découvrir la réglementation et son contexte, comprendre les méthodologies de calcul des émissions de CO2, l'adapter aux caractéristiques de son entreprise et savoir utiliser les outils TK'Blue. Le contenu de la formation est organisé en sessions d'une demi-journée. Le public concerné est l'ensemble des partenaires du monde logistique dont l'activité intègre des prestations de transport de marchandises.